

AVIS PUBLIC



DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Les personnes intéressées sont priées de noter qu'elles pourront être entendues par les membres du conseil d'arrondissement qui statueront, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008), sur la demande approuvant, pour le bâtiment situé au 1000, rue Saint-Denis, une dérogation mineure, et ce, en dérogation aux articles 512.1, 516, 524, 538, 480, 482, 499, 504, 505, 511, 512, 517, 540 et 541 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) [1239276001].

La séance du conseil d'arrondissement au cours de laquelle sera étudiée cette demande aura lieu le mardi 11 avril 2023, à 18 h 30, à la salle Espace citoyens(nes), 800, boulevard De Maisonneuve Est, rez-de-chaussée.

Toute personne qui désire obtenir des renseignements relativement à cette demande peut également communiquer avec la Division de l'urbanisme de la Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité au 514 872-9545 et en mentionnant le numéro de dossier indiqué précédemment.

Fait à Montréal, le 25 mars 2023

La secrétaire d'arrondissement,
Katerine Rowan, avocate

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/villemarie